

ECONOMIE DU PROJET - PERFECTIONNEMENT ECONOMIE DE LA CONSTRUCTION - « GESTION FINANCIERE DU CHANTIER »

Contexte

La loi MOP précise que, pour les ouvrages de bâtiment, la mission de base fait l'objet d'un contrat unique. De ce fait les architectes se trouvent à devoir partager la responsabilité économique dans le cadre de leur contrat. Cependant un certain nombre d'architectes se trouve moins outillés dans l'exercice de cette mission, devant alors uniquement s'appuyer sur les conseils et conclusions des « sachants » (économistes, ingénieurs, ...).

La phase de chantier, objet de la présente formation, de l'OS de démarrage jusqu'au DGD est une phrase cruciale, tant sur le côté opérationnel que financier.

L'économie de la construction en phase chantier est une compétence bien spécifique. Au fil des mois la MOE doit diffuser des documents portant sur tous les aspects économiques d'un chantier et, au-delà de leurs utilités premières ils permettent d'avoir une vision globale différente du chantier, selon une grille de lecture objective et quantifiable.

De plus assurer un suivi économique régulier et précis permet d'avoir à disposition les bons outils pour initier des dialogues entre la maîtrise d'œuvre, la maîtrise d'ouvrage et les entreprises.

Le présent module est un approfondissement de la formation « initiation à l'économie de la construction ».

Objectifs

L'objectif principal de ce module est d'outiller les intervenants afin qu'ils puissent appréhender sereinement les aspects économiques d'un projet en phase chantier :

- Comprendre les règles du chantier (CCAG, CCAP...)
- Traiter les situations de travaux (Révisions, Avance, RG, Sous-traitant, TVA...)
- Assurer le suivi financier (Fiche modificative, analyse des devis, OS, tableau de suivi)
- Traitement des DGD et mémoires en réclamation

Capacités ou compétences professionnelles visées

Autonomie professionnelle dans la gestion des aspects économiques d'un chantier.

Publics visés

Architectes en exercice salariés et profession libérale, chefs d'agence, chefs de projet, maîtres d'œuvres, collaborateurs de maîtres d'œuvres, urbanistes, paysagistes, conseillers et assistants de la maîtrise d'ouvrage

Prérequis

Avoir connaissance de la loi MOP et des marchés privés et des différentes missions des acteurs d'un projet de construction. Avoir déjà participé à la conception d'un projet (maître d'œuvre, conducteur de travaux, OPC, CSPS, etc.) Et éventuellement, avoir suivi la formation « Initiation à l'économie de la construction »

Durée : 1 jour (8 heures de formation)

Intervenant : Ananie Lore poirier, Economiste de la Construction (Eco-cités).

Modalités pédagogiques

Groupe de 6 à 16 stagiaires, formation en présentiel, salle de formation équipée (vidéoprojecteur, écran, paperboard, connexion wifi à internet). Alternance entre présentation de concepts par le formateur et de mise en application par les apprenants sous forme d'études de cas concrets, proposés et encadrés.

Supports pédagogiques numériques remis aux participants à l'issue de la formation.

Modalités de suivi et d'appréciation

Feuilles d'émargement par ½ journée de formation permettant de suivre l'assiduité des stagiaires.

Questionnaire de satisfaction. Certificat de réalisation et attestation individuelle de fin de formation.

Modalités d'évaluation

Exercices encadrés permettant d'apprécier l'acquisition des apprentissages dispensés et évalués par les formateurs.
La validation est obtenue à partir de 12/20

Dates : MERCREDI 19 JUIN 2024

Tarifs : Plein tarif 500 € HT / Demandeur d'emploi 450 € HT (TVA à 20%)

possibilité de prise en charge (OPCO EP, FIF-PL, AGEFICE, ATLAS, AKTO, AFDAS, AIF POLE EMPLOI, etc.)

Le label en haut à droite est décerné par la Branche architecture. La prise en charge de cette action labellisée sont décidées par la CPNEFP des entreprises d'architecture et mises en œuvre par l'opérateur de compétences de la branche (OPCO EP)

Lieu de formation

Les Récollets

150 rue du faubourg St Martin

75010 PARIS

Détail du programme :

ECONOMIE DU PROJET - PERFECTIONNEMENT ECONOMIE DE LA CONSTRUCTION « GESTION FINANCIERE DU CHANTIER »

Horaires : 9h00-13h00 / 14h00-18h00 (1h de pause pour le déjeuner)

Heures indicatives : dépassements à prévoir. Les participants sont invités à ne pas quitter la salle avant la fin de la séance

JOUR 1 : Suivi de chantier

Assurer la gestion financière du chantier

Le démarrage de chantier

- Objectif de la gestion financière
- Connaître les règles spécifiques du chantier

En cours de chantier

- Le traitement des situations
 - Le processus
 - La validation des avancements, en quantité et en qualité
 - Avance forfaitaire : principe, traitement
 - Actualisation et Révision
 - Les sous-traitants
 - La retenue de garantie
 - Retenues et pénalités diverses
- Les usages des travaux modificatifs
- Traitements des désaccords financiers en cours de chantier

La fin de chantier

- Les aspects financiers de la réception
- Traitement des DGD
- Traitement des mémoires en réclamation

Études de cas

Echanges, orientations et questions